

# DU

## Document Unique d'Evaluation des Risques

### Entreprise tertiaire

*Audit du 22/03/2025 - 22/03/2025*



<b>Émetteur :</b>	Magnin Laurent	<b>Date :</b>	22/03/2025 19:54:38
<b>Destinataire :</b>	VANTE Marc	<b>Tél :</b> <b>Mobile :</b>	0634857454 -

# SOMMAIRE

1	Chapitre réglementation.....	3
1.1	Code du travail.....	3
1.2	Circulaire n°6 DRT du 18 avril 2002.....	3
1.3	Loi n° 2021-1018 du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail.....	4
1.4	Sanctions applicables.....	4
1.5	La pénibilité.....	4
2	Chapitre administratif.....	4
2.1	La méthodologie.....	4
2.2	Sources.....	4
2.3	Remarque importante.....	4
2.4	Localisation de l'étude.....	4
3	Chapitre évaluation.....	5
3.1	Définition d'un risque.....	5
3.2	Définition d'un danger.....	5
3.3	Schématique.....	5
3.4	Les méthodes d'évaluation.....	6
3.4.1	La méthode d'évaluation simplifiée.....	6
3.4.2	Report des résultats d'exposition à l'amiante.....	6
3.4.3	Report des résultats des expositions aux produits chimiques.....	7
3.4.4	La méthode d'évaluation avancée.....	7
3.5	Organigramme - Groupements et Unités de Travail de Entreprise tertiaire.....	9
3.6	L'étude des unités de travail.....	10
3.6.1	Description des Unités de Travail (UT).....	10
3.6.2	Création d'un risque sur un UT ou un GP.....	10
3.6.3	Implication des évaluateurs.....	10
3.6.4	Exemple d'une fiche d'Unité de Travail.....	10
3.7	L'analyse des risques.....	11
3.7.1	Introduction sur l'analyse des risques.....	11
3.7.2	Catégories de risques proposées par l'INRS – ED840.pdf.....	11
3.7.3	Le risque par ligne pour une Unité de Travail.....	12
3.7.4	Résultats de la somme des risques par unité de travail et groupement.....	12
4	Hiérarchisation des risques et programme annuel de prévention.....	14
4.1	Rappel sur le PAPRIPACT.....	14
4.2	Explications sur la hiérarchisation des risques.....	14
4.3	Risques classés par ordre décroissant avec le PAPRIPACT.....	15

# 1 Chapitre réglementation

Le document unique a été créé par le **décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001**, en vue de répondre à l'article L230-2 du code du travail : "Tout employeur est tenu, en vertu de l'obligation générale de sécurité qui lui incombe, d'évaluer les risques éventuels et de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé des salariés de son entreprise".

## 1.1 Code du travail

Article R4121-1 : "L'employeur transcrit et met à jour dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques...Cette évaluation comporte un inventaire des risques identifiés dans chaque unité de travail..."

Article R4121-2 : "La mise à jour du document unique d'évaluation des risques est réalisée:

- Au moins chaque année
- Lors de toute décision d'aménagement important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail
- Lorsqu'une information supplémentaire intéressant l'évaluation d'un risque dans une unité de travail est recueillie

Article R4121-3 :

"Dans les établissements dotés d'un comité social et économique, le document unique d'évaluation des risques est utilisé pour l'établissement du rapport et du programme de prévention des risques professionnels annuels prévus à l'article L. 4612-16."

Article R4121-4 : Le document unique d'évaluation des risques est tenu à la disposition :

- 1° Des travailleurs ;
- 2° Des membres de la délégation du personnel du comité social et économique ;
- 3° Du médecin du travail et des professionnels de santé mentionnés à l'article L. 4624-1 ;
- 4° Des agents de l'inspection du travail ;
- 5° Des agents des services de prévention des organismes de sécurité sociale ;
- 6° Des agents des organismes professionnels de santé, de sécurité et des conditions de travail mentionnés à l'article L. 4643-1 ;
- 7° Des inspecteurs de la radioprotection mentionnés à l'article L. 1333-29 du code de la santé publique et des agents mentionnés à l'article L. 1333-30 du même code, en ce qui concerne les résultats des évaluations liées à l'exposition des travailleurs aux rayonnements ionisants, pour les installations et activités dont ils ont respectivement la charge.
- Un avis indiquant les modalités d'accès des travailleurs au document unique est affiché à une place convenable et aisément accessible dans les lieux de travail. Dans les entreprises ou établissements dotés d'un règlement intérieur, cet avis est affiché au même emplacement que celui réservé au règlement intérieur."

## 1.2 Circulaire n°6 DRT du 18 avril 2002

Cette circulaire vient préciser l'application du décret du 5 novembre 2001. Elle vise à fournir les éléments de droit et de méthodes utiles pour promouvoir le document unique et faciliter sa compréhension.

## 1.3 Loi n° 2021-1018 du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail

Cette loi vient renforcer la prévention en santé au travail et vous demande notamment d'intégrer le programme annuel de prévention pour les sociétés de plus de 50 personnes. Pour les risques identifiés nous vous conseillons d'activer le plan d'actions qui vous permet de renseigner :

- Ses conditions d'exécution
- Les indicateurs de résultat
- L'estimation de son coût
- Les ressources de l'entreprise pouvant être mobilisées
- Le calendrier de mise en œuvre

Vous pouvez consulter l'intégralité de la loi ici : [Légifrance Loi de 2021-1018](#)

### 1.4 Sanctions applicables

L'absence de document unique, en cas de contrôle de l'inspection du travail, peut-être sanctionnée de 1 500 € d'amende par unité de travail et de 3 000 € par unité de travail en cas de récidive. De plus, l'employeur peut être condamné pour délit d'entrave si le document unique n'est pas à la disposition des représentants du personnel.

### 1.5 La pénibilité

Le fonctionnement du compte pénibilité est décrit sur le site de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse : [compteprofessionnelprevention.fr](http://compteprofessionnelprevention.fr)

## 2 Chapitre administratif

### 2.1 La méthodologie

\* Étape 1 : Récupération des informations - Visite des locaux - Récupération des données du personnel \* Étape 2 : Définition de la méthodologie et de document - Validation des fiches d'unité de travail standard - Validation de l'arborescence des unités \* Étape 3 : Réalisation de l'étude de risques - Sensibilisation des personnels aux risques et aux dangers - Création des unités de travail avec le personnel et le ou les responsables - Évaluations des risques par unités de travail avec le personnel \* Étape 4 - Traitement et rédaction du document unique

### 2.2 Sources

La sensibilisation des risques est définie dans l'ED840 édité par l'INRS. Dans ce document vous trouverez: - La définition d'un risque, d'un danger et un schéma explicatif - Les explications concernant les différentes méthodes d'évaluation

### 2.3 Remarque importante

Notes importantes

Mise en place des nouvelles catégories de risques de l'INRS à partir de l'ED840.pdf  
Contrôles des risques ajoutés et mise à jour si besoin.

## 2.4 Localisation de l'étude



### 3 Chapitre évaluation

L'évaluation des risques a été menée sur les règles ci-après pour le repérage du danger, la sensibilisation et l'évaluation :

#### 3.1 Définition d'un risque

Risque : n. masc Danger, inconvénient auquel on s'expose. Elle ne court aucun risque. Il y a un risque de pénurie. Faire quelque chose à ses risques et périls, en prenant l'entière responsabilité des conséquences.

Un risque calculé, couru en toute connaissance de cause. Au risque de : en s'exposant à. Sauter d'un mur élevé au risque de se briser une jambe. Action de se risquer (1) ; situation dangereuse. Aimer le risque. Prendre des risques : s'exposer à un danger.

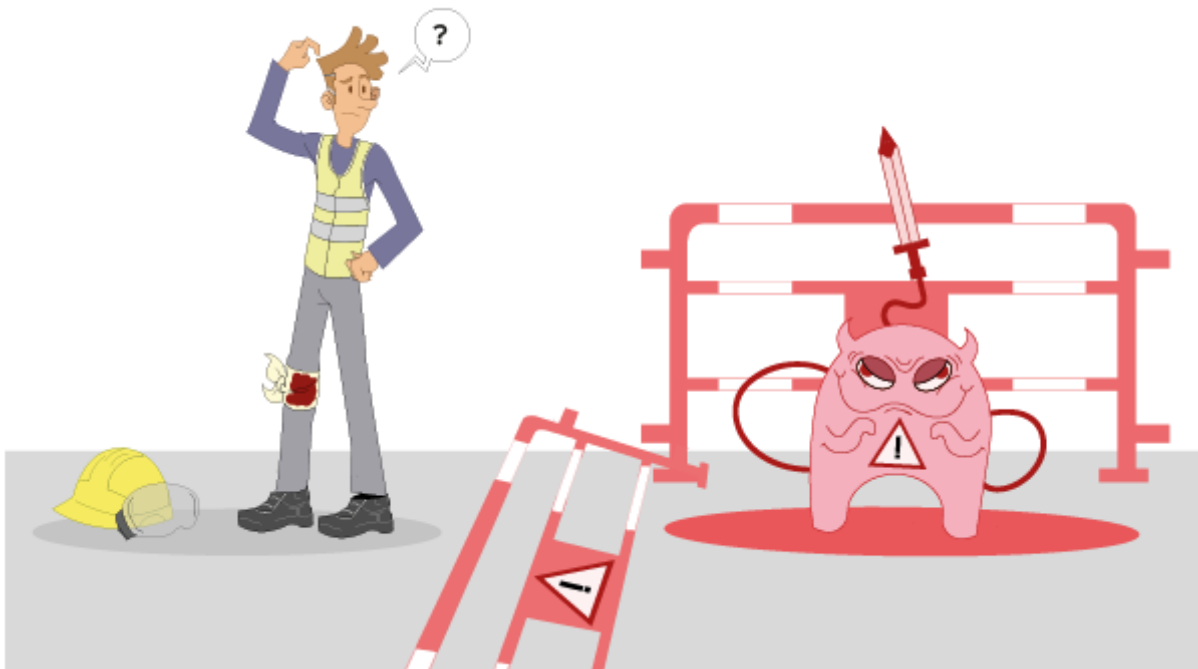
MÉD. Facteur de risque : Caractéristique physique d'un individu ou particularité de son environnement l'exposant, avec un risque plus élevé, à telle ou telle maladie (ex : l'habitude de fumer exagérément constitue un facteur de risque pour la bronchite chronique ou le cancer du poumon).

#### 3.2 Définition d'un danger

Danger : n. masc. (lat. pop. dominiarium « pouvoir », de dominus « maître » ; d'abord fait d'être à la merci de quelqu'un). Ce qui menace la sécurité ou la vie de quelqu'un ; ce qui risque de compromettre une situation, une entreprise, etc. Les dangers d'une expédition en montagne. Les dangers de l'oisiveté. Danger de mort, d'incendie. Notre position est en danger. Sa vie est en danger : il risque de mourir. Fam. Il n'y a pas de danger qu'il vienne : il ne viendra certainement pas. Par ext. Danger public : individu qui menace la vie des autres par son comportement.

#### 3.3 Schématique

Le risque, c'est l'Homme et le danger dans le même espace



## 3.4 Les méthodes d'évaluation

### 3.4.1 La méthode d'évaluation simplifiée

La méthode d'évaluation des risques simplifiée est basée sur 4 niveaux de risque. Pour l'exemple, nous proposons une description ci-après.

Description	Caractérisation du risque
<b>Le risque est jugé inacceptable</b>	<b>Risque Inacceptable</b>
<b>Le risque est jugé à traiter</b>	<b>Risque à traiter</b>
<b>Le risque est jugé à planifier</b>	<b>Risque à planifier</b>
<b>Le risque est jugé faible<sup>1</sup></b>	<b>Risque faible</b>

### 3.4.2 Report des résultats d'exposition à l'amiante

Le 1er juillet 2012, la réglementation française relative aux risques d'exposition à l'amiante a profondément modifié les modalités de vérification des expositions. L'employeur est responsable du respect de la Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (VLEP). Pour rappel, depuis le 1er juillet 2015, la VLEP est à 10 f/L.

De plus, l'évaluation des risques d'exposition à l'amiante doit être présente dans le DUER et détaillée pour chaque fiche d'exposition et pour chaque processus.

Pour les sociétés réalisant du désamiantage :

- Le DUER pourra être réalisé pour chaque chantier en complément du Plan De Retrait de l'Amiante (PDRA).
- Les niveaux d'exposition sont définis par la loi.
- L'organisation et les certifications sont définies par les normes NF X46-010 d'août 2012 et NF X46-011 d'août 2012.

#### 3.4.2.1 La quantification de la méthode simplifiée : Exposition à l'amiante

Description	Caractérisation du risque	Coefficient risque Q R
<b>Exposition au niveau 3 : Entre 6000 et 25000 Fibres/litres</b>	<b>Risque Inacceptable</b>	<b>80 à 100</b>
<b>Exposition au niveau 2 : Entre 100 et 6000 Fibres/litres</b>	<b>Risque à traiter</b>	<b>51 à 79</b>
<b>Exposition au niveau 1 : Inférieur à 100 Fibres/litres</b>	<b>Risque à planifier</b>	<b>48 à 50</b>
<b>Aucune exposition</b>	<b>Risque faible</b>	<b>0 à 47</b>

<sup>1</sup>Attention cependant à la cotation risque faible notamment dans le cas des expositions à des produits chimiques. En effet, la définition d'un risque faible doit respecter une définition légale.

Vous pourrez trouver les informations sur le site <https://www.travailler-mieux.gouv.fr/>

Vous avez une réponse partielle ici :

L'employeur peut conclure que le risque est faible si les deux conditions suivantes sont remplies de manière cumulative ([Questions réponses ici](#))

a) les quantités présentent un risque faible pour la santé et la sécurité des travailleurs

b) les mesures de prévention prévues aux articles L. 4121-2 et R. 4412-11 du code du travail sont suffisants pour réduire le risque au niveau le plus bas et aboutir à un risque faible

### 3.4.3 Report des résultats des expositions aux produits chimiques

SEIRICH est une application informatique mise à disposition et développée par l'INRS en partenariat avec la Direction Générale du Travail, la Direction des Risques Professionnels (CNAMTS, CARSAT et CRAMIF) et des organisations professionnelles.

Elle est disponible sur le site internet : [www.seirich.fr](http://www.seirich.fr)

SEIRICH a été conçu pour être employé aussi bien par des experts que par des utilisateurs ne disposant pas de connaissances particulières dans le domaine des risques chimiques.

#### 3.4.3.1 La quantification de la méthode simplifiée : résultats Seirich

Les résultats sont à reporter dans DigiRisk dans la méthode simplifiée. **Attention !** la définition d'un risque faible doit respecter la définition légale<sup>2</sup>

Description	Caractérisation du risque	Coefficient risque Q R
<b>Risque Sérieux</b>	<b>Risque Inacceptable</b>	<b>80 à 100</b>
<b>Risque Préoccupant</b>	<b>Risque à traiter</b>	<b>51 à 79</b>
<b>Risque Modéré</b>	<b>Risque à planifier</b>	<b>48 à 50</b>
<b>Risque Faible</b>	<b>Risque faible</b>	<b>0 à 47</b>

#### 3.4.4 La méthode d'évaluation avancée

La méthode d'évaluation des risques proposés est fondée sur le modèle de classement de **KINNEY**  $R = G * E * P$ .

**P** : étant à l'origine la maîtrise du risque. Nous l'avons détaillé en 3 critères afin d'intégrer la particularité de l'entreprise. Le premier critère est probabilité de survenance de l'accident, le deuxième la formation, le troisième le niveau de protection existant.

**R** : C'est le résultat il représente une quantification du risque encouru par les personnes.

**G** : C'est la gravité du dommage, si le danger vient en contact avec le ou les personnes. Que vont-elles subir ?

**E** : C'est l'exposition au risque, c'est le nombre de fois par unité de temps que la personne sera en présence du danger.

**P** : C'est la probabilité de survenue de l'accident en s'appuyant sur le retour d'expérience, l'historique. Cet accident s'est-il déjà produit ? Si oui, combien de fois ?

**F** : C'est la formation, l'expérience, les spécificités et la connaissance afin d'occuper un poste sans se blesser.

**P** : C'est la (ou les) protection(s) mise(s) en place afin de parer l'éventuel accident.

<sup>2</sup> Voir : Le site <https://www.travailler-mieux.gouv.fr>

L'employeur peut conclure que le risque est faible si les deux conditions suivantes sont remplies de manière cumulative

a) les quantités présentent un risque faible pour la santé et la sécurité des travailleurs ( [R4412-13](#))

b) les mesures de prévention prévues aux articles L. 4121-2 et R. 4412-11 du code du travail sont suffisantes pour réduire le risque au niveau le plus bas et aboutir à un risque faible



### 3.4.4.1 La quantification de la méthode avancée

Cotation	0	1	2	3	4
<b>G</b> ravité	Pas de blessure possible	Blessure légère	ITT<5 jours effet réversible	ITT> 5 jours effet irréversible	Menace sur la vie
<b>E</b> xposition	Jamais en contact	Rare 1 fois par an	Inhabituelle 1 fois par mois	Occasionnelle 1 fois par semaine	Fréquente 1 fois par jour
<b>P</b> robabilité		Jamais arrivé	Est déjà arrivé dans des circonstances exceptionnelles	S'est produit 2 fois sur l'an passé	Se produit tous les mois
<b>F</b> ormation		Prévention régulière	Formation individuelle obligatoire	Formation obligatoire non réalisée	Pas de formation pas de prévention
<b>P</b> rotection		Intrinsèque	Collective	Protection individuelle	Rien

La première colonne correspond aux critères de cotation : Gravité, Exposition, Occurrence, Formation et Protection. La première ligne à la cotation entre 0 et 4.

La méthode ci-dessous donne des résultats (R) de 0 à 1024 (par multiplication des cotations) qui sont transcrits selon l'échelle ci-dessous :

Description	Caractérisation du risque	Coefficient risque Q <sub>R</sub>
<b>Le résultat de la multiplication est <math>R &gt; 243</math></b>	<b>Risque Inacceptable</b>	<b>80 à 100</b>
<b>Le résultat de la multiplication est <math>128 &lt; R \leq 243</math></b>	<b>Risque à traiter</b>	<b>51 à 79</b>
<b>Le résultat de la multiplication est <math>108 \leq R \leq 128</math></b>	<b>Risque à planifier</b>	<b>48 à 50</b>
<b>Le résultat de la multiplication est <math>0 &lt; R &lt; 96</math></b>	Risque faible	<b>0 à 47</b>

On peut retrouver la transcription exacte des valeurs dans la documentation du logiciel open-source [DigiRisk](#). [Transcription des valeurs](#)

### 3.5 Organigramme - Groupements et Unités de Travail de Entreprise tertiaire

Groupements et Unités de Travail
GP1 Entreprise Tertiaire
- GP5 Direction Générale
- - WU5 Secretariat général
- GP6 Direction financière
- - WU6 Paie
- - WU7 Salle de reunion
- - WU8 Comptabilité
- - WU9 Contrôle de gestion
- GP7 Direction RH
- - WU10 Recrutement
- GP8 Direction commerciale
- - WU1 Commerciaux
- - WU3 Responsable avant-vente - Montpellier
- GP9 Direction administrative et juridique
- - WU4 Service administratif
- - WU11 Service juridique
GP5 Industrie Standard
- GP1 Bureaux - Administratifs
- - WU4 Administratif et finance
- - WU5 Commerciaux VRP
- - WU6 Commerciaux sédentaires
- - WU7 Assistance informatique
- - WU8 Bureau d'études
- - WU13 Salons et représentation
- GP2 Atelier 1 - Production
- - WU9 Débit
- - WU10 Cisaille
- - WU14 Perceuse à colonne
- - WU17 Cariste
- GP3 Atelier 2 - Peinture
- - WU1 Station d'épuration
- - WU2 Aire de dépotage
- - WU3 Accrochage - Décrochage
- GP4 Logistique

Groupements et Unités de Travail
- - WU11 Coursiers
- - WU12 Fret aérien
- - WU16 TRansport bateaux

### 3.6 L'étude des unités de travail

#### 3.6.1 Description des Unités de Travail (UT)

Les Unités de Travail (WUxx) comporte une numérotation unique, une description, des photos. Elles sont organisées en arborescence et peuvent être regroupées dans des Groupements (GPxx).

#### 3.6.2 Création d'un risque sur un UT ou un GP

Les risques sont constitués des éléments :

- Description (Option)
- Évaluation (Numérotation unique, photo, cotation, description de l'évaluation)
- Taches (Elles sont associés au projet annuel)

#### 3.6.3 Implication des évaluateurs

Les personnes ayant participé aux évaluations sont notés dans la partie évaluateurs

#### 3.6.4 Exemple d'une fiche d'Unité de Travail

- Première page :**
- Présentation de l'unité de travail et/ou du groupement
  - Listing des risques

**Tableau des données de la fiche d'Unité de Travail :**

Nom de la société	S1 - Entreprise modèle		
Nom de l'unité	WU10 - Décroquetage		
Description	N/A		

Liste des risques associés à l'unité de travail :

S1 - UT ou GP	Id RA	Cot	Risques	Description du risque	Commentaire de l'évaluation	Plan d'actions
S1 - GP2 - Atelier 1 - Production	RK5 - RAS	100	Risques liés aux effondrements et aux objets d'échapper	Chute de morceau de mur	29/11/21: Une partie du mur est prête à tomber	Actions en cours : Réf. : TRC111-0011 Responsable : N/A Date début : 29/11/21 - Echéance : N/A Budget : N/A - Avancement : 0 % Contacts action : N/A Libellé : Refaire rapidement un enduit et refixer les pierres menaçantes Description : N/A Action réalisées :

1 En fonction des réglages cette liste contient les risques de l'unité de travail, les risques hérités, les risques partagés.  
2 Numéro unique désignant S1 pour l'établissement, UT pour les unités de travail, GP pour les groupements, RA pour les risques, RA pour l'évaluation du risque noté dans la colonne Cot.

- Deuxième page :**
- Listing des personnes présentes lors de l'évaluation
  - Listing des signalisations
  - Listing des accidents

Liste des personnes présentes lors de l'évaluation : cela permet de savoir qui a participé à l'évaluation des risques pour cette unité de travail et combien de temps. Les personnels ci-dessous ont été impliqués dans la mise en place du document unique.

S - UT ou GP	Id. Eva	Date entretien	Durée entretien	Nom	Prénom
-	EV8	26/11/2021	15	Eky	leaddv

Liste des signalisations pour cette unité de travail :

S - UT ou GP	Id. Sig	Pict. Sig	Description signalisation (source img)
GP2 - Atelier 1 - Production	RS2		Protection obligatoire de foule N/A
GP2 - Atelier 1 - Production	RS3		Protection obligatoire de la tête N/A
GP2 - Atelier 1 - Production	RS4		Protection obligatoire du corps N/A
GP2 - Atelier 1 - Production	RSS		Protection obligatoire des pieds N/A

Liste des presque accidents et accidents

Id. AT/MP	Nbre jours AT	Description du presque accident ou accident
-----------	---------------	---

3 Id.Eva numero d'identification des évaluateurs, S1 - UT ou GP provenance de l'évaluateur, Id.Sig numéro d'identification des signalisations, Id. AT/MP numéro d'identification de l'accident.  
4 En fonction des réglages cette liste contient les signalisations de l'unité de travail, les signalisations héritées, les signalisations partagées.

## 3.7 L'analyse des risques























### 3.7.1 Introduction sur l'analyse des risques

Les unités de travail peuvent être composées de plusieurs lignes de risques.

L'analyse présente deux vues:

- La valeur du **risque par ligne**
- La **somme totale des risques** par Unité de Travail et/ou Groupement.

### 3.7.2 Catégories de risques proposées par l'INRS – ED840.pdf

Picto	Catégories de risques	Picto	Catégories de risques
 1	Risques de chute de plain-pied	 12	Risques liés aux ambiances thermiques
 2	Risques de chute de hauteur	 13	Risques d'incendie et d'explosion
 3	Risques liés aux circulations internes de véhicules et d'engins	 14	Risques liés à l'électricité
 4	Risques routiers en mission	 15	Risques liés aux ambiances lumineuses
 5	Risques liés à la charge physique de travail	 16	Risques liés aux rayonnements
 6	Risques liés à la manutention mécanique	 17	Risques psychosociaux
 7	Risques liés aux produits, aux émissions et aux déchets	 18	Risques liés aux vibrations
 8	Risques liés aux agents biologiques	 19	Risques de heurt, de cognement
 9	Risques liés aux équipements de travail	 20	Risques liés aux pratiques addictives
 10	Risques liés aux effondrements et aux chutes d'objets	 21	Risques liés à l'amiante <sup>3</sup>
 11	Risques et nuisances liés au bruit	 22	Risques autres <sup>4</sup>

<sup>3</sup>Ce risque est en plus car il est souvent nécessaire de l'identifier clairement.

<sup>4</sup>Cette catégories permet de ranger tous les types de risques non présents dans l'ED840 de l'INRS.

### 3.7.3 Le risque par ligne pour une Unité de Travail

Chaque ligne peut engendrer un risque maximal de 100. Ce risque est indiqué dans la colonne cotation (Cot.) avec le commentaire sur l'évaluation. (En option le descriptif et les actions correctives). Cette hiérarchisation des risques est triée par ordre décroissant.



WU3 - Infographiste

Liste des risques 25

Réf.	Cat.	Evaluation	Tâches
▲ RK1		48  RA1 16/09/2021	<div style="border: 1px solid #ccc; padding: 2px;"> <p>TK2109-0087 23/09/2021 0%  </p> <p> Former les salariés aux risques de travail sur écran</p> </div> <div style="border: 1px solid #ccc; padding: 2px;"> <p>TK2109-0088 23/09/2021 0%  </p> <p> Proposer des bureaux ergonomiques comme <a href="http://www.udesk.fr">www.udesk.fr</a> ainsi que le matériel ergonomique clavier souris</p> </div>
▲ RK7		48  RA7 16/09/2021	<div style="border: 1px solid #ccc; padding: 2px;"> <p> Utilisation de petit outillage comme cutter scalpel et ciseaux</p> </div> <div style="border: 1px solid #ccc; padding: 2px;"> <p>Pas de tâche en cours </p> </div>

Chaque ligne de risque peut engendrer n évaluation et X tâches avec l'état d'avancement des tâches.

### 3.7.4 Résultats de la somme des risques par unité de travail et groupement

Le risque total est la somme des risques par ligne, il est classé par ordre décroissant (Paragraphe : Plan d'actions). Nous vous conseillons de réduire les risques concernant le premier tiers des fiches de postes.

La réduction du coefficient total se fait de deux façons :

- Réduction du risque par ligne
- Réduction du nombre de risques dans l'unité de travail

Les risques totaux correspondent à la somme des risques par Unité de Travail ou par Groupement.  
Colonne 1 : Le numéro de l'Unité de Travail et/ou du Groupement tel qu'il apparaît sur les fiches annexées.

Colonne 2 : La somme de tous les risques affectés sur cette UT ou GP

Colonne 3 : Colonne libre pour vos commentaires afin de vous permettre d'esquisser votre plan d'action.

S <sup>5</sup> - UT ou GP	Description de UT ou GP	Somme des risques	Nb <sup>6</sup>	Nb <sup>7</sup>	Nb <sup>8</sup>	Nb <sup>9</sup>
WU8 Comptabilité		196	1	0	2	0
WU6 Paie		147	0	1	2	0
WU7 Salle de reunion		147	0	1	2	0
WU10 Recrutement		147	0	1	2	0
WU3 Responsable avant-vente - Montpellier		144	0	0	3	1
WU4 Service administratif		102	0	2	0	0
WU9 Contrôle de gestion		96	0	0	2	0
WU1 Commercial		96	0	0	2	0
WU5 Secretariat général		51	0	1	0	1
GP9 Direction administrative et juridique		51	0	1	0	0
WU11 Service juridique		51	0	1	0	0
GP6 Direction financière		48	0	0	1	0
GP8 Direction commerciale		48	0	0	1	0
GP5	Une entreprise de taille moyenne d'environ 50 personnes	0	0	0	0	0

<sup>5</sup>Numéro unique désignant l'entité, si l'affichage des risques partagés est activé.

<sup>6</sup>Nombre des risques Inacceptable

<sup>7</sup>Nombre des risques à traiter

<sup>8</sup>Nombre des risques à planifier

<sup>9</sup>Nombre des risques faible

S - UT ou GP	Description de UT ou GP	Somme des risques	Nb	Nb	Nb	Nb
Industrie Standard	spécialisée dans le tournage-fraisage pourrait être décrite comme une industrie standard de mécanique de précision, opérant principalement dans la fabrication de pièces métalliques et plastiques pour divers secteurs tels que l'aéronautique, l'automobile, l'énergie, ou la production industrielle.					
WU14 Perceuse à colonne	Un poste de perçage à colonne est une machine-outil fixe, équipée d'une colonne verticale et d'une table réglable, permettant de réaliser des trous précis dans divers matériaux. La perceuse est fixée à la colonne et descend de manière contrôlée pour assurer une stabilité et une précision optimale.	0	0	0	0	0
WU10 Cisaille	Un poste de cisailage implique l'utilisation d'une cisaille, une machine conçue pour découper des feuilles de métal. L'opérateur est responsable de positionner le matériau, de régler la machine selon l'épaisseur et la longueur désirée, et d'activer la coupe. Il doit également veiller à la maintenance régulière de la machine pour assurer sa performance optimale. Ce poste demande une bonne connaissance des propriétés des matériaux, une précision dans le mesurage et la capacité de suivre les normes de sécurité strictes.	0	0	0	0	0
GP2 Atelier 1 - Production	Un atelier de production métallique est équipé de diverses machines-outils telles que tours, fraiseuses, et cisailles, destinées à la fabrication de pièces métalliques. Il intègre souvent des zones de soudure, de montage, et de contrôle qualité. Les opérateurs y travaillent en suivant des plans techniques précis pour transformer les matières premières en composants finis ou semi-finis. Cet environnement nécessite une coordination efficace, le respect des normes de sécurité, et une attention méticuleuse à la qualité et aux détails des produits finaux.	0	0	0	0	0
GP3 Atelier 2 - Peinture	Un atelier de peinture industriel est conçu pour l'application de revêtements sur divers produits manufacturés. Il est équipé de cabines de pulvérisation ventilées, de systèmes de séchage et de zones de préparation des surfaces. Les opérateurs utilisent des pistolets à peinture pour appliquer uniformément des peintures et des vernis, nécessitant des compétences en mélange de couleurs et en techniques de pulvérisation. La sécurité est primordiale, avec des mesures strictes pour éviter les inhalations toxiques et garantir un environnement de travail propre.	0	0	0	0	0
GP4 Logistique	Un atelier de logistique industriel gère la réception, le stockage et l'expédition de marchandises. Il est équipé de rayonnages de stockage, de chariots élévateurs, et de systèmes de gestion informatisée des stocks. Les opérateurs sont responsables de la manutention des matériaux, du contrôle des inventaires, et de la préparation des commandes. Cet environnement nécessite une organisation rigoureuse et une coordination avec les autres départements de production pour garantir une chaîne d'approvisionnement fluide et efficace, tout en respectant les normes de sécurité et d'hygiène.	0	0	0	0	0
GP1 Bureaux -	Les bureaux d'Evarisk sont modernes et fonctionnels, conçus pour favoriser la collaboration et la productivité. Situés à	0	0	0	0	0



S - UT ou GP	Description de UT ou GP	Somme des risques	Nb	Nb	Nb	Nb
Administratifs	Montpellier, ils offrent un environnement professionnel et accueillant, parfaitement adapté aux échanges et au travail d'équipe.					
WU17 Cariste	<p>Le cariste est responsable de la manutention, du déplacement et du stockage des marchandises à l'aide de chariots élévateurs dans nos entrepôts ou zones de production d'une entreprise industrielle.</p> <p>Ce poste nécessite une autorisation de conduite.</p> <p>Les principaux risques encourus par un cariste incluent les renversements du chariot, les chutes de charge, les collisions avec d'autres travailleurs ou équipements, et les troubles musculosquelettiques dus à la répétitivité des mouvements et aux vibrations.</p> <p>La vigilance constante et le respect des consignes de sécurité sont essentiels pour minimiser ces risques.</p>	0	0	0	0	0
WU12 Fret aérien		0	0	0	0	0
WU11 Coursiers		0	0	0	0	0
WU3 Accrochage - Décrochage		0	0	0	0	0
WU2 Aire de dépotage		0	0	0	0	0
WU1 Station d'épuration		0	0	0	0	0
GP1 Entreprise Tertiaire		0	0	0	0	0
WU4 Administratif et finance		0	0	0	0	0
WU9 Débit		0	0	0	0	0
WU13 Salons et représentation		0	0	0	0	0
WU8 Bureau d'études		0	0	0	0	0
WU7 Assistance informatique		0	0	0	0	0
WU6 Commerciale		0	0	0	0	0

S - UT ou GP	Description de UT ou GP	Somme des risques	Nb	Nb	Nb	Nb
ux sédentaires						
WU5 Commerciaux VRP		0	0	0	0	0
GP5 Direction Générale		0	0	0	0	0
GP7 Direction RH		0	0	0	0	0
WU16 TRansport bateaux		0	0	0	0	0

## 4 Hiérarchisation des risques et programme annuel de prévention

### 4.1 Rappel sur le PAPRI Pact

La dernière colonne du tableau contient le PAPRI Pact

Pour rappel, le plan d'action est prévu dans le code du travail : [Article L2312-27](#) et précisé dans l'article [L. 4121-3](#)

« 1° Pour les entreprises dont l'effectif est supérieur ou égal à cinquante salariés, sur un programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail qui :

- a) Fixe la liste détaillée des mesures devant être prises au cours de l'année à venir, qui comprennent les mesures de prévention des effets de l'exposition aux facteurs de risques professionnels ainsi que, pour chaque mesure, ses conditions d'exécution, des indicateurs de résultat et l'estimation de son coût ;
- b) Identifie les ressources de l'entreprise pouvant être mobilisées ;
- c) Comprend un calendrier de mise en œuvre ;

2° Pour les entreprises dont l'effectif est inférieur à cinquante salariés, sur la définition d'actions de prévention des risques et de protection des salariés. La liste de ces actions est consignée dans le document unique d'évaluation des risques professionnels et ses mises à jour... »

### 4.2 Explications sur la hiérarchisation des risques

Colonne 1 : Le numéro de l'Unité de Travail et/ou du Groupement tel qu'il apparaît sur les fiches annexées. Ces numéros ne sont pas forcément consécutifs.

Colonne 2 : Identifiant unique du risque ainsi que de l'évaluation associée

Colonne 3 : Le coefficient de risque unitaire et l'échelle de priorisation en couleur définie au paragraphe 3.7.2.

Colonne 4 : La catégorie de danger basée sur le document de l'INRS ([ED840.pdf](#))




Colonne 5 : Vos commentaires afin de mieux comprendre le risque et d'esquisser votre plan d'action.

Nous vous rappelons que le coefficient de probabilité étant un constat des accidents arrivés, il vous est difficile de le réduire.

Vous pouvez agir sur un ou plusieurs des autres coefficients qui composent le risque :

- La gravité : peut être réduite en minimisant l'impact du danger sur la personne
- L'exposition : peut être réduite en diminuant le temps de contact entre la personne et le danger
- La formation : peut être améliorée en sensibilisant et en formant la personne
- La protection : peut être améliorée en modifiant et/ou aménageant les unités de travail

### 4.3 Risques de l'établissement classés par ordre décroissant avec le PAPRI Pact


S <sup>10</sup> - UT ou GP	Id RA <sup>11</sup>	Cot <sup>12</sup>	Cat Risque	Description du risque	Commentaires sur l'évaluation	Actions du programme annuel de prévention <sup>13</sup>
- WU8 - Comptabilité	RK16 - RA28	100		Risques liés aux effondrements et aux chutes d'objets	29/08/24: Mauvais rangement des dossiers lourds et des classeurs en haut des étagères	<p>📌 <b>Actions en cours :</b> Libellé : Ranger correctement les objets lourds à une hauteur appropriée et utiliser des étagères sécurisées. Réf. : TK2408-1080 Date début : 29/08/24 - Echéance : N/A Budget : 0 € - Avancement : 0 % Contacts action : LM,</p> <p>✅ <b>Actions terminées :</b> N/A</p>
- WU5 - Secretariat général	RK11 - RA23	51		Risques psychosociaux	27/08/24: Stress lié aux tâches administratives répétitives et aux délais serrés.	<p>📌 <b>Actions en cours :</b> Libellé : Mettre en place des programmes de soutien psychologique Réf. : TK2408-1074 Date début : 29/08/24 - Echéance : N/A Budget : 0 € - Avancement : 0 %</p> <p>✅ <b>Actions terminées :</b> N/A</p>
- GP9 - Direction	RK20 - RA32	51		Risques psychosociaux	29/08/24: Accueil de client parfois agressifs	<p>📌 <b>Actions en cours :</b> Libellé : Former le personnel à la gestion des situations conflictuelles et à la</p>


<sup>10</sup>Numéro unique désignant l'entité, si l'affichage des risques partagés est activé.



<sup>11</sup>Id RA : Identifiant unique du risque-Identifiant unique de l'évaluation



<sup>12</sup>Cotation du risque trié par ordre décroissant

<sup>13</sup>Le programme annuel sera affiché si les tâches sont renseignées dans le projet « DU » qui correspond au PAPRI Pact (Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail) ceci formalise l'ensemble des mesures devant agir sur les risques professionnels identifiés.



S - UT ou GP	Id RA	Cot	Cat Risque	Description du risque	Commentaires sur l'évaluation	Actions du programme annuel de prévention
administrative et juridique Actif sur : WU4 - Service administratif						<p>communication non violente. Réf. : TK2408-1084 Date début : 29/08/24 - Echéance : N/A Budget : 0 € - Avancement : 0 % Contacts action : LM,</p> <p>Libellé : Mettre en place des procédures claires de sécurité en cas de comportement agressif Réf. : TK2408-1085 Date début : 29/08/24 - Echéance : N/A Budget : 0 € - Avancement : 0 %</p> <p>Libellé : Aménager l'espace d'accueil de manière à permettre une distance de sécurité suffisante entre les clients et le personnel. Réf. : TK2408-1086 Date début : 29/08/24 - Echéance : N/A Budget : 0 € - Avancement : 0 %</p> <p>✓ <b>Actions terminées :</b> N/A</p>
- WU4 - Service administratif	RK21 - RA33	51		Risques d'incendie et d'explosion	29/08/24: Multiprises sur multiprises	<p>▢ <b>Actions en cours :</b> Libellé : Remplacer les multiprises surchargées par des blocs multiprises avec protection contre les surtensions. Réf. : TK2408-1087 Date début : 29/08/24 - Echéance : N/A Budget : 0 € - Avancement : 0 % Contacts action : LM,</p>



S - UT ou GP	Id RA	Cot	Cat Risque	Description du risque	Commentaires sur l'évaluation	Actions du programme annuel de prévention
						<p>Libellé : Répartir les appareils électriques sur différentes prises pour éviter les surcharges, en utilisant des prises murales plutôt que des multiprises.  Réf. : TK2408-1088  Date début : 29/08/24 - Echéance : N/A  Budget : 0 € - Avancement : 0 %</p> <p>✓ <b>Actions terminées :</b>  N/A</p>
- GP9 - Direction administrative et juridique	RK20 - RA32	51		Risques psychosociaux	29/08/24: Accueil de client parfois agressifs	<p>▢ <b>Actions en cours :</b>  Libellé : Former le personnel à la gestion des situations conflictuelles et à la communication non violente.  Réf. : TK2408-1084  Date début : 29/08/24 - Echéance : N/A  Budget : 0 € - Avancement : 0 %  Contacts action : LM,</p> <p>Libellé : Mettre en place des procédures claires de sécurité en cas de comportement agressif  Réf. : TK2408-1085  Date début : 29/08/24 - Echéance : N/A  Budget : 0 € - Avancement : 0 %</p> <p>Libellé : Aménager l'espace d'accueil de manière à permettre une distance de sécurité suffisante entre les clients et le personnel.  Réf. : TK2408-1086  Date début : 29/08/24 - Echéance : N/A</p>




S - UT ou GP	Id RA	Cot	Cat Risque	Description du risque	Commentaires sur l'évaluation	Actions du programme annuel de prévention
						Budget : 0 € - Avancement : 0 %  ✓ Actions terminées : N/A
- WU10 - Recrutement	RK2 - RA14	51		Risques de trébuchement, heurt ou autre perturbation du mouvement	22/04/22: Les marches de l'entrée sont cassées	▢ Actions en cours : Libellé : Faire un devis de réparation pour le carrelage cassé Réf. : TK2204-0026 Date début : 22/04/22 Echéance : 30/06/22 Budget : 0 € - Avancement : 0 %  ✓ Actions terminées : N/A
- GP9 - Direction administrative et juridique Actif sur : WU11 - Service juridique	RK20 - RA32	51		Risques psychosociaux	29/08/24: Accueil de client parfois agressifs	▢ Actions en cours : Libellé : Former le personnel à la gestion des situations conflictuelles et à la communication non violente. Réf. : TK2408-1084 Date début : 29/08/24 - Echéance : N/A Budget : 0 € - Avancement : 0 % Contacts action : LM,  Libellé : Mettre en place des procédures claires de sécurité en cas de comportement agressif Réf. : TK2408-1085 Date début : 29/08/24 - Echéance : N/A Budget : 0 € - Avancement : 0 %




S - UT ou GP	Id RA	Cot	Cat Risque	Description du risque	Commentaires sur l'évaluation	Actions du programme annuel de prévention
						<p>Libellé : Aménager l'espace d'accueil de manière à permettre une distance de sécurité suffisante entre les clients et le personnel.  Réf. : TK2408-1086  Date début : 29/08/24 - Echéance : N/A  Budget : 0 € - Avancement : 0 %</p> <p>✓ <b>Actions terminées :</b>  N/A</p>
- WU6 - Paie	RK14 - RA26	51		Risques psychosociaux	29/08/24: Pression due aux échéances pour la gestion des salaires	<p>📌 <b>Actions en cours :</b>  Libellé : Fixer des objectifs réalistes et planifier les tâches avec des marges de temps suffisantes.  Réf. : TK2408-1077  Date début : 29/08/24 - Echéance : N/A  Budget : 0 € - Avancement : 0 %  Contacts action : LM,</p> <p>✓ <b>Actions terminées :</b>  N/A</p>
- WU7 - Salle de reunion	RK9 - RA21	51		Risques psychosociaux	27/08/24: Rythme de travail intense, réunions fréquentes et prolongées, faible autonomie	<p>📌 <b>Actions en cours :</b>  Libellé : Planifier les réunions avec des pauses suffisantes  Réf. : TK2408-1071  Date début : 27/08/24 - Echéance : N/A  Budget : 0 € - Avancement : 0 %  Contacts action : LM,</p>








S - UT ou GP	Id RA	Cot	Cat Risque	Description du risque	Commentaires sur l'évaluation	Actions du programme annuel de prévention
						<p>✓ <b>Actions terminées :</b> N/A</p>
- WU8 - Comptabilité	RK15 - RA27	48		Risques liés à la charge physique de travail	29/08/24: Manipulation fréquente de documents et de dossiers lourds	<p>▢ <b>Actions en cours :</b> Libellé : Acheter des équipements d'aide à la manutention tels que des petits chariots Réf. : TK2408-1078 Date début : 29/08/24 - Echéance : N/A Budget : 0 € - Avancement : 0 % Contacts action : LM,</p> <p>Libellé : Faire la formation PRAP Réf. : TK2408-1079 Date début : 29/08/24 - Echéance : N/A Budget : 0 € - Avancement : 0 %</p> <p>✓ <b>Actions terminées :</b> N/A</p>
- GP8 - Direction commerciale e Actif sur : WU3 - Responsable avant-vente - Montpellier	RK1 - RA11	48		N/A	20/04/22: Evaluer les risques de surcharges mentale	<p>▢ <b>Actions en cours :</b> Libellé : Mettre en place des indicateurs de charges de travail. Réf. : TK2204-0017 Responsable : Laurent Magnin, Date début : 20/04/22 Echéance : 31/10/22 Budget : 0 € - Avancement : 25 % Contacts action : LM,</p> <p>Libellé : Faire un point régulier avec le</p>



S - UT ou GP	Id RA	Cot	Cat Risque	Description du risque	Commentaires sur l'évaluation	Actions du programme annuel de prévention
						<p>manager  Réf. : TK2204-0028  Date début : 22/04/22 - Echéance : N/A  Budget : 0 € - Avancement : 0 %</p> <p>✓ <b>Actions terminées :</b>  N/A</p>
- GP8 - Direction commercia le Actif sur : WU1 - Commercia ux	RK1 - RA11	48		N/A	20/04/22: Evaluer les risques de surcharges mentale	<p>▢ <b>Actions en cours :</b>  Libellé : Mettre en place des indicateurs de charges de travail.  Réf. : TK2204-0017  Responsable : Laurent Magnin,  Date début : 20/04/22  Echéance : 31/10/22  Budget : 0 € - Avancement : 25 %  Contacts action : LM,</p> <p>Libellé : Faire un point régulier avec le manager  Réf. : TK2204-0028  Date début : 22/04/22 - Echéance : N/A  Budget : 0 € - Avancement : 0 %</p> <p>✓ <b>Actions terminées :</b>  N/A</p>
- WU7 - Salle de reunion	RK10 - RA22	48		Risques liés aux ambiances lumineuses	27/08/24: Exposition prolongée aux écrans de présentation avec lumière éteinte, éclairage inadapté.	<p>▢ <b>Actions en cours :</b>  Libellé : encourager les pauses visuelles  Réf. : TK2408-1073  Date début : 27/08/24 - Echéance : N/A</p>


S - UT ou GP	Id RA	Cot	Cat Risque	Description du risque	Commentaires sur l'évaluation	Actions du programme annuel de prévention
						Budget : 0 € - Avancement : 0 %  ✓ <b>Actions terminées :</b> Libellé : Régler l'éclairage pour éviter les reflets Réf. : TK2408-1072 Date début : 27/08/24 - Echéance : N/A Budget : 0 € Contacts action : LM,
- GP6 - Direction financière	RK22 - RA34	48		Risques liés à la charge physique de travail	29/08/24: Travail sur écran toute la journée	📁 <b>Actions en cours :</b> N/A  ✓ <b>Actions terminées :</b> N/A
- GP6 - Direction financière Actif sur : WU6 - Paie	RK22 - RA34	48		Risques liés à la charge physique de travail	29/08/24: Travail sur écran toute la journée	📁 <b>Actions en cours :</b> N/A  ✓ <b>Actions terminées :</b> N/A
- GP6 - Direction financière Actif sur : WU7 - Salle de reunion	RK22 - RA34	48		Risques liés à la charge physique de travail	29/08/24: Travail sur écran toute la journée	📁 <b>Actions en cours :</b> N/A  ✓ <b>Actions terminées :</b> N/A

S - UT ou GP	Id RA	Cot	Cat Risque	Description du risque	Commentaires sur l'évaluation	Actions du programme annuel de prévention
- WU6 - Paie	RK13 - RA25	48		Risques liés à la charge physique de travail	29/08/24: Chaises pas adaptées au travail de bureau	<p>▢ <b>Actions en cours :</b> Libellé : Fournir des équipements ergonomiques tels que des chaises réglables Réf. : TK2408-1076 Date début : 29/08/24 - Echéance : N/A Budget : 0 € - Avancement : 0 % Contacts action : LM,</p> <p>✓ <b>Actions terminées :</b> N/A</p>
- GP6 - Direction financière Actif sur : WU8 - Comptabilité	RK22 - RA34	48		Risques liés à la charge physique de travail	29/08/24: Travail sur écran toute la journée	<p>▢ <b>Actions en cours :</b> N/A</p> <p>✓ <b>Actions terminées :</b> N/A</p>
- WU3 - Responsabl e avant- vente - Montpellier	RK8 - RA20	48		Risques liés à la charge physique de travail	27/08/24: Postures statiques prolongées devant un ordinateur, écran et clavier mal positionnés.	<p>▢ <b>Actions en cours :</b> Libellé : Utiliser des bureaux et chaises ergonomiques Réf. : TK2408-1070 Date début : 27/08/24 - Echéance : N/A Budget : 0 € - Avancement : 0 % Contacts action : LM,</p> <p>✓ <b>Actions terminées :</b> N/A</p>

S - UT ou GP	Id RA	Cot	Cat Risque	Description du risque	Commentaires sur l'évaluation	Actions du programme annuel de prévention
- WU3 - Responsable avant-vente - Montpellier	RK7 - RA19	48		Risques de chute de plain-pied	27/08/24: Câbles qui traînent	<p>📄 <b>Actions en cours :</b>            Libellé : fixer ou protéger les câbles au sol            Réf. : TK2408-1069            Date début : 27/08/24 - Echéance : N/A            Budget : 0 € - Avancement : 0 %            Contacts action : LM,</p> <p>✅ <b>Actions terminées :</b>            N/A</p>
- GP6 - Direction financière Actif sur : WU9 - Contrôle de gestion	RK22 - RA34	48		Risques liés à la charge physique de travail	29/08/24: Travail sur écran toute la journée	<p>📄 <b>Actions en cours :</b>            N/A</p> <p>✅ <b>Actions terminées :</b>            N/A</p>
- WU1 - Commercial	RK5 - RA17	48		Risques routiers en mission	15/08/22: Déplacement sur la région en voiture essentiellement, environ 60000Km par an	<p>📄 <b>Actions en cours :</b>            Libellé : Mettre en place un stage d'écoconduite            Réf. : TK2208-0031            Date début : 15/08/22 - Echéance : N/A            Budget : 0 € - Avancement : 0 %</p> <p>Libellé : Mettre en place des véhicules avec un résultat de 5 étoiles minimum : <a href="https://www.euroncap.com/fr">https://www.euroncap.com/fr</a>            Réf. : TK2208-0032            Date début : 15/08/22 - Echéance : N/A            Budget : 0 € - Avancement : 0 %</p>

S - UT ou GP	Id RA	Cot	Cat Risque	Description du risque	Commentaires sur l'évaluation	Actions du programme annuel de prévention
						<p>✓ <b>Actions terminées :</b> N/A</p>
- GP8 - Direction commercial e	RK1 - RA11	48		N/A	20/04/22: Evaluer les risques de surcharges mentale	<p>▢ <b>Actions en cours :</b> Libellé : Mettre en place des indicateurs de charges de travail. Réf. : TK2204-0017 Responsable : Laurent Magnin, Date début : 20/04/22 Echéance : 31/10/22 Budget : 0 € - Avancement : 25 % Contacts action : LM,</p> <p>Libellé : Faire un point régulier avec le manager Réf. : TK2204-0028 Date début : 22/04/22 - Echéance : N/A Budget : 0 € - Avancement : 0 %</p> <p>✓ <b>Actions terminées :</b> N/A</p>
- WU10 - Recrutemen t	RK19 - RA31	48		Risques psychosociaux	29/08/24: Stress lié à la sélection de candidats et aux entretiens répétés.	<p>▢ <b>Actions en cours :</b> Libellé : Mettre en place un soutien psychologique Réf. : TK2408-1083 Date début : 29/08/24 - Echéance : N/A Budget : 0 € - Avancement : 0 % Contacts action : LM,</p>

S - UT ou GP	Id RA	Cot	Cat Risque	Description du risque	Commentaires sur l'évaluation	Actions du programme annuel de prévention
						<p>✓ Actions terminées : N/A</p>
- WU10 - Recrutement	RK18 - RA30	48		Risques liés aux ambiances thermiques	29/08/24: Clim bloquée à 20 degrés depuis 2mois	<p>▢ Actions en cours : Libellé : Faire réparer la clim Réf. : TK2408-1082 Date début : 29/08/24 - Echéance : N/A Budget : 0 € - Avancement : 0 % Contacts action : LM,</p> <p>✓ Actions terminées : N/A</p>
- WU9 - Contrôle de gestion	RK17 - RA29	48		Risques liés aux ambiances lumineuses	29/08/24: Éclairage insuffisant ou inapproprié dans les bureaux	<p>▢ Actions en cours : Libellé : Améliorer l'éclairage général et ajouter des lampes de bureau ajustables. Réf. : TK2408-1081 Date début : 29/08/24 - Echéance : N/A Budget : 0 € - Avancement : 0 % Contacts action : LM,</p> <p>✓ Actions terminées : N/A</p>
- WU3 - Responsable avant-vente - Montpellier	RK4 - RA16	0		Risques psychosociaux	15/08/22: Accueil clients sur le site, gestion d'une clientèle calme non agressive	<p>▢ Actions en cours : N/A</p> <p>✓ Actions terminées : N/A</p>

S - UT ou GP	Id RA	Cot	Cat Risque	Description du risque	Commentaires sur l'évaluation	Actions du programme annuel de prévention
- WU5 - Secretariat général	RK12 - RA24	0		Risques liés aux ambiances thermiques	29/08/24: Température de bureau inadéquate (trop chaud ) clim en panne, exposition plein sud	<p>🔴 <b>Actions en cours :</b> Libellé : Réparer le système de climatisation Réf. : TK2408-1075 Date début : 29/08/24 - Echéance : N/A Budget : 0 € - Avancement : 0 % Contacts action : LM,</p> <p>✅ <b>Actions terminées :</b> N/A</p>



## 4.4 Risques communs<sup>14</sup> classés par ordre décroissant avec le PAPRI Pact

---

<sup>14</sup>Les risques communs ou risque partagés concerne la totalité des risques qui sont souvent traités au niveau du groupe (SIREN) avec un plan d'action groupe.

### Liste des tickets

N° du ticket	Lieu	Tags/catégories	Date création	Sujet	Message initial	Progression	État
N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A